



# Les récap' des indicateurs de l'Observatoire

Juillet 2026

## Évolution de l'occupation des sols et des prairies

L'occupation des sols traduit à la fois la configuration naturelle du territoire et l'impact des activités humaines. En Centre-Val de Loire, le paysage est largement façonné par l'agriculture, mais les dynamiques récentes montrent une augmentation des surfaces artificialisées et une recomposition des usages agricoles. Les prairies, essentielles pour l'élevage, le stockage de carbone et la biodiversité, évoluent également : si leur surface globale augmente depuis les années 2010, cette croissance concerne surtout les prairies temporaires et artificielles, tandis que les prairies permanentes, riches en biodiversité, restent stables. L'Observatoire rend compte de ces évolutions via son indicateur d'occupation des sols et de l'évolution des prairies.

### DÉFINITION

L'occupation du sol est « la couverture (bio-)physique de la surface des terres émergées » (FAO, 1998), soit la caractérisation de l'usage que l'humain fait - ou non - des terres.

L'évolution de l'occupation du sol reflète donc celle de l'activité humaine, des paysages et de la biodiversité qui y est liée. Fruit de l'aménagement et de l'organisation de l'espace, l'occupation du sol illustre les choix de développement effectués en Centre-Val de Loire. Elle constitue un important enjeu de gestion de la ressource « sol », qui est une ressource « finie ». Les prairies sont des surfaces enherbées destinées à produire de l'herbe

ou du fourrage, caractérisées par une végétation principalement herbacée (graminées, légumineuses, autres plantes herbacées) et utilisées dans un contexte agricole. Dans l'indicateur, on distingue :

- les prairies **permanentes**, qui sont naturelles ou semées depuis plus de 5 ans et ne sont pas retournées régulièrement,
- les prairies **temporaires**, intégrées dans une rotation culturale et pouvant être retournées au bout de 5 ans (ou moins),
- les prairies **artificielles**, semées pour produire du fourrage (comme la luzerne ou le trèfle).

### LES ENJEUX

La transformation et la fragmentation des espaces naturels et agricoles constituent l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité. L'artificialisation (habitat, zones d'activités, infrastructures de transport, éclairage nocturne) morcelle les milieux et isole les populations animales et végétales, provoquant à court terme des mortalités directes et, à plus long terme, des difficultés de déplacement, de reproduction et d'accès aux ressources. En Centre-Val de Loire, les dynamiques d'occupation des sols

et l'évolution des surfaces en prairies sont donc étroitement liées aux enjeux écologiques territoriaux. Les prairies, en particulier les prairies permanentes bien gérées, participent au maintien de continuités écologiques, au stockage du carbone, à la préservation des sols et à la régulation de l'eau. À l'inverse, leur retournement, leur intensification ou leur conversion en surfaces artificialisées contribuent à la rupture des continuités et à la dégradation des fonctions écologiques.

### EN CHIFFRES

En France :

31 %

du territoire en terres arables (cultures temporaires)

16 %

en surfaces toujours en herbe (STH) des exploitations (prairies permanentes)

En région :

46 %

du territoire en terres arables (cultures temporaires)

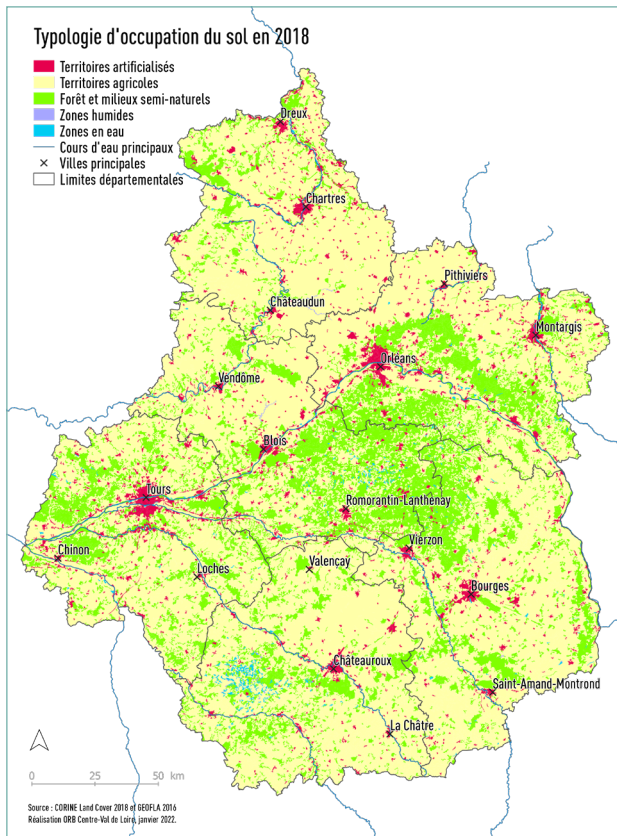
8 %

en surfaces toujours en herbe (STH) des exploitations (prairies permanentes)



Pour découvrir l'indicateur complet, rendez-vous sur le Portail, page [Évolution de l'occupation des sols et des prairies](#)





Les milieux ouverts (prairies humides, landes, pelouses) sont en déclin. Le drainage, la fertilisation, le boisement et l'étalement urbain fragmentent les habitats et réduisent leur fonctionnalité écologique : **2/3 des espèces végétales menacées sont liées aux habitats agropastoraux.**

**61 %** du territoire est occupé par des surfaces agricoles utilisées

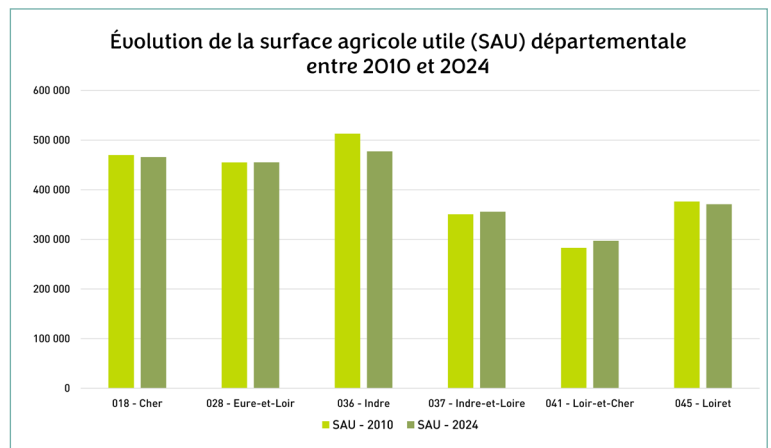
**80 %** dont de terres arables

### Évolution des prairies (2010-2024)

**+17 %** de prairies temporaires

**+2 %** de prairies permanentes

La hausse de la surface prairiale régionale, principalement portée par les prairies temporaires et artificielles (cultures annuelles de légumineuses fourragères), peut s'expliquer en partie par des **incitations aux légumineuses** (aides PAC) et par l'**adaptation aux sécheresses** (on note la diminution du maïs ensilage au profit de prairies temporaires qui ont connu un essor de +17 %). Cela traduit une **recherche de sécurisation face aux aléas climatiques**. Cependant, une augmentation des prairies ne garantit pas une amélioration de leur qualité écologique (la diversité d'espèces au sein des surfaces prairiales n'est pas renseignée dans la PAC).



## LES PERSPECTIVES

La hausse des surfaces en prairies participe à la stratégie d'adaptation des exploitations d'élevage en Centre-Val de Loire. Face à l'intensification des sécheresses et des aléas climatiques, elle renforce la **résilience et l'autonomie fourragère** en favorisant une alimentation locale du bétail. Toutefois, ces données ne renseignent pas la **qualité écologique des prairies** : la composition

floristique n'est pas précisée dans les déclarations PAC. Il n'est donc pas possible de relier directement l'augmentation des surfaces en prairies à une amélioration des ressources pour les pollinisateurs sauvages. **L'enjeu de l'augmentation des prairies permanentes non traitées et non fertilisées pour conserver la flore et la faune sauvage, reste d'actualité** pour notre territoire régional.